



République Française  
Département de la Moselle

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le douze mai à dix-huit heures, dûment convoqués le six mai, sont réunis en séance ordinaire, en grande salle à la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### Étaient présents :

M. Roland BALCERZAK,  
M. Benoit STEINMETZ, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Absents avec procuration : Hassan FADI à Roland BALCERZAK  
Denis BAUR à Michel HERGAT

Étaient excusés : Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Benoit STEINMETZ



#### **4. Objet : Marché n° 2233 FLIJ - Fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion des services financiers et des services d'administration générale pour les communes membres de la CCCE - Avenant n° 1 avec la société JVS Mairistem SAS à 51013 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

Vu les articles L. 2194-1-6° et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché notifié le 17 août 2022, passé en procédure d'appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la société JVS Mairistem SAS à 51013 Châlons-en-Champagne, concernant la fourniture et la maintenance d'un logiciel de gestion des services financiers et des services d'administration générale pour les Communes membres de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

L'avenant n° 1 a pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 inclus, la durée d'exécution de la dernière période d'exécution du marché et d'augmenter le montant initial du marché.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Cette modification est rendue nécessaire pour motif d'intérêt général tenant compte des nécessités calendaires et procédurales relatives à la remise en concurrence des prestations pour l'attribution d'un nouveau marché public, ainsi que des actions de transfert de données entre opérateurs le cas échéant.

Cette modification se traduit par une augmentation de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux fournitures qui est passée de 470 041 € H.T. à 512 653,93 € H.T., soit une augmentation de 42 612,93 € H.T., soit + 9,07 %.

Pour la durée de cette prolongation, les montants à régler, révision incluse, seront les suivants :

- Contrat Horizon Villages 20 communes : 35 330,18 € H.T.,
- Contrat Millésime Intégral Cattenom : 3 268,05 € H.T.,
- Contrat Millésime Intégral Hettange-Grande : 4 014,70 € H.T..

Le marché est modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence, conformément aux articles L. 2194-1-6° et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, la modification étant considérée de faible montant.

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1,

Considérant cet exposé,

**Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 mai 2026,**

**Vu le rapport de présentation établi par le Président,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'approuver la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2233 FLIJ, passé en procédure d'appel d'offres ouvert avec la société JVS Mairistem SAS à 51013 Châlons-en-Champagne, d'un montant de 42 612,13 € H.T., soit une augmentation de 9,07 %,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 13 mai 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

